



ALSH L'îlot Loisirs

Bulletin d'inscription



Vacances d'AUTOMNE 2021

Madame/Monsieur (NOM et prénom du responsable légal) :

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél :/...../...../...../..... Mobile :/...../...../...../.....

N° Allocataire CAF/MSA ou N° de sécurité sociale :

Quotient Familial :

Autre(s) aide(s) (préciser) :

Nom :	Prénom :	Né(e) le :	Age :

“Certifie avoir pris connaissance du RÈGLEMENT INTÉRIEUR et accepte les modalités d'inscription de l'ALSH”.

A....., le.....

Signature

Nombre de places limité, compléter et retourner le bulletin le plus rapidement.

- Pour que l'inscription soit prise en considération, le dossier de votre (vos) enfant(s) doit être complet. Renseignez-vous auprès de la direction de l'Accueil de Loisirs ou sur notre site internet.

- Pour que les différentes aides (Comité d'Entreprise, Conseil Départemental...) vous soient attribuées, les justificatifs doivent être donnés à l'inscription.

- Un site unique : AGRIS (école)
- Inscription à la journée / Pas de transports



Tourbillon d'animations à L'îlot Loisirs !

“Une farandole d'activités sera proposée aux petits et grands tout en profitant d'un méli-mélo de thèmes ...”

La diversité au programme !!!

Pour satisfaire des attentes diverses, l'équipe pédagogique a choisi d'aborder plusieurs thèmes pendant cette période de vacances : “Sympathisons avec les animaux”, “A la manière de ...”, “L'art de la nature”, “Les escales d'une globe-trotteuse”, Fruits et légumes d'Automne”, Enigmes et enquêtes”, “Ami des couleurs”, “Ambiance Halloween”, “L'univers marin”, “Autours du jardin”.

Vendredi 05 novembre 2021,

l'ALSH est délocalisé à St-Sornin pour un grand jeu “Mission Automnale”

(Pas de transport - Déposer les enfants entre 7h30 et 9h30 DIRECTEMENT au gymnase et les récupérer à partir de 17h00 et jusqu'à 18h30)

Cochez les journées où vous souhaitez inscrire votre (vos) enfant(s) :

Semaines	Inscriptions				
	L	M	Me	J	V
Du 25 AU 29 OCTOBRE					
Du 02 AU 05 NOVEMBRE	FERIE				



Programme d'animation et temps forts seront consultables sur le site internet :

<https://www.rochefoucauld-perigord.fr> (espace-parents/les-accueils-de-loisirs/als-h-ilot-loisirs/les-vacances)

- Toute annulation devra être signalée 5 jours ouvrés avant la journée concernée. Passé ce délai, les jours indiqués sur le bulletin seront considérés comme dus et donc facturés.

- En cas de maladie, prévenir dans les plus brefs délais et au plus tard le jour de fréquentation. La journée sera alors décomptée mais le prix du repas (3,00€) restera à la charge de la famille. Dans le cas où la famille ne préviendrait pas le jour même de l'absence pour maladie, les jours indiqués sur le bulletin seront considérés comme dus et donc facturés.